

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

UN CONSEIL  
PHYTOPHARMACEUTIQUE  
NEUTRE ET OBJECTIF !  
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE  
EN CHARGE DE  
L'AGRICULTURE,  
SOUS LE NUMÉRO  
IFO1762

Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Registre national des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) ([cliquez](#))



**CONFÉRENCE – ÉCHANGE**

**CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ADAPTE TA FERME !**

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône vous invite

**7 MARS 2024  
14H00**

Amphithéâtre  
**PARC EXPO**  
ZONE TECHNOLOGIA  
1 RUE VICTOR DOLLÉ  
VESOUL

Avec **Serge ZAKA**,  
Agroclimatologue

**! Nombre de places limité !**  
Inscription obligatoire en scannant le QR Code,  
par téléphone au 03 84 77 14 40  
ou par mail : [accueil@haute-saone.chambagri.fr](mailto:accueil@haute-saone.chambagri.fr)



## METEO

Il a encore plu cette semaine, de 10 à 16 mm.

Une météo froide et humide est annoncée jusqu'à début mars ! Des cumuls d'eau importants sont annoncés cette semaine.

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)





## COLZA

### Stades et état des cultures

Les colzas ont poussé cette semaine, le stade D1 est observé dans quasiment toutes les parcelles.

*Colza de blé de luzerne – beau potentiel !*



*Il pleut encore et toujours !! Vive les années sèches !*



*Colza robuste au stade D1*



*Colza au stade D1*



*Colza ACS associé avec des trèfles...*



*... dans les zones humides où le colza ne survit pas, le trèfle couvre le sol !*



## Cultures de remplacement

[Cultures de remplacement \(cliquez\)](#)



## DESHERBAGE

Les conditions météo de la semaine à venir ne seront pas favorables au désherbage avec Lontrel.

## Fertilisation azotée - Pesées de colza de sortie d'hiver

### Conseil azote

Le prochain et dernier apport pourra être réalisé après la longue période pluvieuse annoncée.

### Conseil soufre

*Terminer les apports dès que les conditions le permettront.*

## Insectes – charançons

La météo de la semaine passée n'a finalement pas été très favorable au vol de charançon. On ne trouve que quelques grappes de petits charançons du chou sortis ce lundi après-midi.

**Une seule** capture de charançon de la tige sur toute la Haute-Saône.

Aucune piqure observée.

D'après les prévisions météo, le vol ne se déclenchera pas cette semaine, ni la semaine prochaine.

**Nous nous acheminons vers une impasse insecticide généralisée sur ce coléoptère. Si les prévisions météo sont bonnes, et lorsque les conditions seront favorables au vol, les colzas auront dépassé le stade de sensibilité.**



## Stades et état des cultures

Les blés sont au stade plein tallage. Les plus avancés sont au stade décollement de l'épi.

**Ne plus semer de blé**

*Mélange de variétés semé début octobre - stade décollement de l'épi*



*Blé de colza*



Blé de féverole



Parcelle humide



## Désherbage blé

La priorité est au désherbage des graminées avant de fertiliser les céréales ! Les bonnes conditions pour désherber ne seront peut-être pas au rendez-vous cette semaine.

**Identifier les graminées.**

Voir Agrosaône N°3 2021 - page 6 ([cliquez](#))

**Quels herbicides ? (voir Agrosaone N°2)**

## Fertilisation azotée

Exemples de calcul de dose d'azote à apporter – Voir Agrosaone N°3.

### Conseil

Des premiers apports ont été réalisés.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu faire de premier passage notamment dans les parcelles impraticables, pas de stress !! Nous rappelons que d'après les essais réalisés sur blé en Haute-Saône, Jura et Yonne, il existe une grande souplesse dans les dates d'apport (voir synthèse ci-dessous). Donc pas d'inquiétude à avoir si le premier apport est légèrement décalé !

Plus vous attendrez pour faire le premier apport, plus la dose devra être élevée.

13 essais de 2015 à 2023 - CA 39 - CA 70 - CA 89						
	RSH	Dose X Totale	Date du premier apport	Dose N 1er Apport	Rendement (qx/ha)	Proteines
Apport Classique	54	168	17/2	46	103	11,3
Apport Décalé	54	166	13/3	92	101	11,5

### Stratégies d'apports possibles

Stratégie d'apports	Dose X	Apports azotés			
		Fin tallage	Décollement épi – épi 1 cm	1-2 nœuds	Sortie dernière feuille
Dates approximatives		15 - 20 février	Début 1 <sup>er</sup> mars au 15/03	1 <sup>ere</sup> décade d'avril	Fin avril
2 passages – pas de pilotage Sols superficiels	170 U	80 U	90 U		
2 passages – pas de pilotage (Sécheresse persistante courant février) Année humide en février - Sols profonds – RSH élevé	170 U		120 U	50 U	
3 passages avec pilotage	170 U	40 U	100 U		30 U
4 passages avec pilotage – plutôt réservé aux doses X > à 180 U	170 U	40 U	60 U	40 U	30 U

### Le reliquat sortie hiver (Ri)

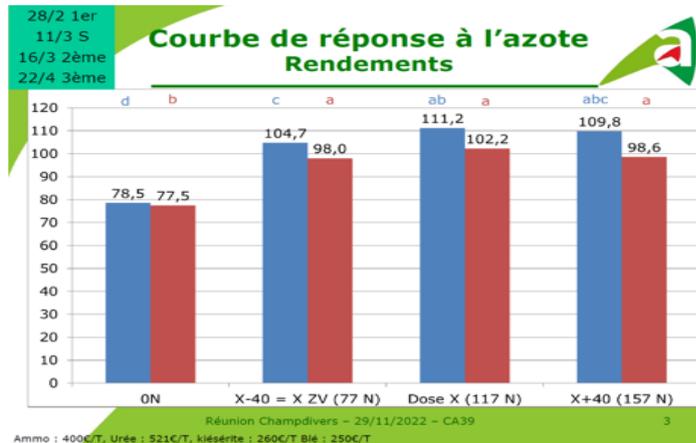
Avec un prix de l'azote toujours trop élevé, les reliquats élevés sont une opportunité pour faire des économies.

Voir page suivante, les résultats d'un essai mené par la CA 39, réalisé en 2022.

Un reliquat (RSH) de 120 unités permet de produire 110 qx/ha avec 110 unités !! Et la dose X calculée est économiquement la dose la plus pertinente !

**Info RSH 2024** : bien que la pluviométrie ait été importante, les premières analyses des reliquats azotés sont élevées ! Sur 50 premiers résultats, la moyenne est de 47 U (1/3 < 30U, 1/3 entre 30 et 50, 1/3 > 50U)

**CA 39 - 2022**  
**RSH = 118**  
**Dose X = 117 unités**  
**Objectif rdt = 85 qx/ha**



**Rentabilité de l'azote**

Par rapport à la campagne précédente, le prix de l'azote est revenu à un niveau plus raisonnable, proche de 1 euro l'unité. Cela permet de rentabiliser plus facilement l'investissement en azote, même avec un prix du blé proche des 200 euros / tonne. Attention cependant, les prix baissent. La dose X calculée avec la méthode des bilans reste donc la dose **maximale** à épandre pour la campagne 2024.

Voir ci-dessous les précos en fonction du prix de vente du blé et du prix d'achat de l'azote et la synthèse des essais réalisés par la CA70 (principalement essais ACS, luzerne régulée, sols profonds).

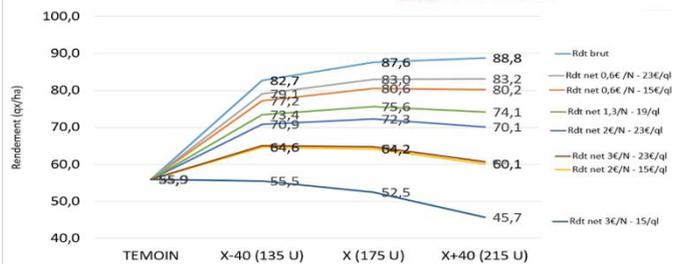
**Conclusions**

- Précis en fonction du cours du blé et du prix de l'azote

	Vous avez acheté l'azote (> 2,5 euros / unité)	Vous avez acheté l'azote (entre 1,5 et 2,5 euros / unité)	Vous avez acheté l'azote (entre 1 et 1,5 euros / unité)	Vous avez acheté l'azote (< 1 euros / unité)
Le prix du blé entre > 300 euros/tonne	Dose X	Dose X	Dose X	Dose X
Le prix du blé entre 260 et 300 euros/tonne	Dose X-30 U	Dose X-20 U	Dose X	Dose X
Le prix du blé est <= 200 euros/tonne	Dose X-60 U	Dose X-40 U	Dose X	Dose X

REUNION GRANDES CULTURES - Mercredi 7 DÉCEMBRE 2022

**FERTILISATION AZOTEE SUR BLE**  
**Synthèse pluriannuelle 8 essais - 2018 - 2022**  
**Rdt brut et net**



REUNION GRANDES CULTURES - Mercredi 7 DÉCEMBRE 2022

**Maitriser les charges opérationnelles en 2024**

**Le blé**

**Blé**

Cultures	Rendement (Tonnes/ha)	prix de VENTE indicatif (l / Tonne)	Produit (euros/ha)	charges Opérat. (€/ha)	MARGE BRUTE (euros/ha)	charges de structure	DPB - ecoregime	EBE (euros/ha) Hors amortissements et frais financiers
Blé 2024	5	200	1000	550	450	800	200	-150
Blé 2024	5	200	1000	800	200	800	200	-400
Blé 2024	6	200	1200	550	650	800	200	50
Blé 2024	6	200	1200	800	400	800	200	-200
Blé 2024	7	200	1400	550	850	800	200	250
Blé 2024	7	200	1400	800	600	800	200	0

Simulations en augmentant le rendement

Prix de vente constant

Charges opérationnelles faibles et élevées

Objectif = atteindre marge brute de 1200 euros / ha

EBE euros / ha

Les 1200 euros de marge brute ne sont atteints qu'avec un rendement supérieur à 85 qx/ha !

L'EBE est positif au-dessus de 65 qx/ha et avec des charges OP maîtrisées proches de 550 euros / ha. Au-dessous de 65 qx/ha, vous perdez de l'argent !

## Soufre

Voici une grille qui permet de raisonner les apports de soufre sur céréales.  
Le besoin en soufre du blé se situe aux alentours de 0,55 kg SO<sub>3</sub>/q.

Pluviométrie et grille de décision, voir Agrosaône N°3

## Conseil

Nous sommes sur des niveaux de pluviométrie légèrement supérieurs aux années 2020 et 2021.  
Les impasses sont déconseillées sur les sols filtrants et superficiels.  
Une trentaine d'unités devrait suffire cette année.

**Quelle que soit la situation, ne pas dépasser 40 unités de soufre.**



## ORGE

### Stades et état des cultures

Stade fin tallage.

*Faro semée Mi-octobre*



### Désherbage

Terminer les dés herbages des ray-grass.

## Fertilisation azotée

Les premiers apports ont en général été réalisés.

Exemples de calcul de dose d'azote à apporter - voir Agrosaône N°3 .

Voici quelques exemples de stratégies d'apport en fonction de l'utilisation des graines d'orge (brasserie ou fourragère).

	Exemple de Dose X calculée	Apports azotés		
		Fin tallage	Décollement épi – épi 1 cm	1-2 nœuds
Stratégie d'apports	Dates approximatives	mi-février	1ere décade de mars	1ere décade d'avril
Orge de brasserie	140 U	80 U	60 U	
Orge fourragère	140 U	50 U	50 U	40 U

## Soufre

Comme en blé, une trentaine d'unités devrait suffire cette année.



## ORGE de PRINTEMPS semée ce printemps 2024

*Pas de créneau pour semer avant certainement la mi-mars...*



## POIS de printemps

*Pas de créneau pour semer avant certainement la mi-mars...*



## POIS d'hiver

### Semis de printemps

*Pas de créneau pour semer avant certainement la mi-mars...  
Ne plus semer de pois d'hiver.*

### Stades et état des cultures

Des parcelles ont été semées fin novembre, début décembre.

### Désherbage

Sortie Hiver		Coût (€/ha)	IFT
<b>Lutte contre les dicotylédones</b>			
NIRVANA S 2 l/ha	Jusqu'à 2 feuilles avec stipules (BBCH 12) à 2 l/ha maxi, si aucun herbicide appliqué en prélevée.	40	0,4
CORUM 0,6 l/ha + DASH HC	Si besoin un deuxième passage à 0,6 l/ha est possible.	40	0,5
CORUM 1 l/ha + DASH HC		65	0,8
<b>Lutte contre les graminées</b>			
KERB FLO 1,8 l	A partir de 3 feuilles et jusqu'à 4 feuilles avec stipules (BBCH 13-14).	45	0,96
L'application de la propyzamide (KERB FLO, TOPNET...) doit se faire sur un sol humide, avant une pluie et tant que les températures sont froides. Placer tardivement cet anti-graminée racinaire permet de s'assurer que la culture est viable avant application tout en préservant la gestion à l'échelle de la rotation des graminées.			
TARGA MAX 0,75 l	Homologué à 1,5 l/ha sur graminées vivaces.	35	0,4

En sortie d'hiver, observer la flore présente sur votre parcelle afin d'adapter votre intervention à celle-ci. L'application doit avoir lieu lorsque les dicotylédones sont encore à un stade jeune (cotylédons à 2-3 feuilles), en conditions poussantes et en dehors de fortes amplitudes thermiques (inférieures à 15 °C) qui peuvent conduire à des problèmes de sélectivité. Les nuits trop froides (< 5 °C) sont défavorables aux interventions.



## Féverole d'hiver

### Semis de printemps

*Pas de créneau pour semer avant certainement la mi-mars...  
Ne plus semer de féverole d'hiver.*



## Féverole de printemps



## Gestion des Intercultures

### REGLEMENTATION sur le GLYPHOSATE

- Glyphosate interdit lorsque le labour est positionné juste avant le semis.
- Autorisé pour nettoyer le labour d'hiver avant semis de cultures de printemps.
- Ne pas dépasser la dose de 1080 g/ha (3 l/ha de spécialité à 360 g/l) par année civile.
- Nombre d'applications précisé dans les AMM des spécialités

Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté

Efficacité des herbicides sur adventices à l'interculture



Adventices visées		Glyphosate + adjuvant	Glyphosate + 2,4-D* + adjuvant	2,4-D*	BANVEL 4 S**
Vivaces Graminées et dicotylédones	Armoise	1 800 g		840 g	0,6 l
	Avoine à Chapelet	1 080 g			
	Chardon (15 cm à boutons floraux)	1 080 g	720 g + 840 g	840 g	0,6 l
	Chiendent rampants (floraison)	1 080 g			
	Chiendent pied de poule	1 980 g			
	Grande Berce (bisannuelle ou vivace)		1 440 g + 840 g		
	Laiteron (début élongation)	1 080 g	900 g + 840 g		
	Liseron des haies	2 160 g	1 440 g + 840 g	840 g	0,6 l
	Liseron des champs (25 cm à floraison)	2 160 g	1 440 g + 840 g	840 g	0,6 l
	Ortie	2 160 g			0,6 l
	Prêle				
	Renouée amphibie	2 160 g	1 440 g + 840 g	840 g	
	Rumex	1 080 g	1 080 g + 700 g		0,6 l
	Tussilage	2 160 g			
	Trèfles	2 160 g			
Graminées annuelles	Repousse de céréales (jusqu'à tallage)	360 g			
	Repousse de céréales (début montaison)	720 g			
	Graminée annuelle 1 feuille	180 g			
	Graminée annuelle jeune (avant tallage)	540 g			
	Graminées annuelle (fin tallage)	900 g			
Dicotylédones annuelles	Dicotylédones jeunes (avant 3 feuilles)	900 g			
	Amarantes, lamier	900 g			
	Ambrosie	720 à 1 080 g		840 g	0,6 l
	Chénopode	900 g	540 g + 600 g		
	Coquelicot (15 cm)	900 g			
	Colza 3 - 4 feuilles	360 g			0,6 l
	Colza 5 -10 feuilles	540 à 720 g			
	Colza (élongation)	1 080 g	720 g + 600 g		
	Gailllet, matricaire, renouée persicaire, pensées	900 g			0,6 l
	Géranium (plantule)	-	720 g + 600 g		0,6 l
	Géranium (irrégulier si très développé)	1 080 g	720 g + 840 g		0,6 l
	Mercuriale	1 080 g			
	Moutarde, sanve, radis (début élongation)	1 080 g	720 g + 600 g		0,6 l
	Phacélie	1 080 g			
	Renouée des oiseaux, mouron (développé)	1 080 g			0,6 l
	Repousse de pois (développés)	1 080 g			
	Renouée liseron	1 440 g			0,6 l
	Séneçon (avant boutons)	900 g	720 g + 600 g		0,6 l
	Vesce	1 440 g			

Légende :

\* seuls CHARDOL 600, U 46 PRO, U 600 D, U 600 PRO sont homologués \*\* traitement uniquement en août – septembre.



Attention à l'antagonisme Glyphosate + 2,4-D sur graminées (chiendent).



**Eradication** : efficacité > à 90 %, mais plusieurs interventions seront peut être nécessaires pour éliminer les ronds importants.



**Bonne efficacité** : 70 à 90 %.



**Contrôle des populations** : efficacité comprise entre 50 et 70 %.



**Effet nul ou limité.**



Attention : certaines cultures qui suivent le traitement sont sensibles au 2,4-D ou au dicamba, ce qui implique de respecter un délai avant l'implantation. Les tableaux suivants résument les délais à respecter.

Cultures	Utilisation du 2,4-D = Délai avant implantation
Colza, Cultures légumières, CIPAN légumineuse et crucifère	Ne pas traiter lors de l'interculture avec du 2,4-D avant ces cultures.
Pomme de terre, Tournesol	2 mois
Betterave, Féverole, Lin, Luzerne, Pois	1 mois
Maïs	15 jours



### Le retour de la jachère ... reporté ! ([cliquez](#))

La réforme de la PAC mise en œuvre en 2023 introduit l'obligation dite « BCAE 8 » de consacrer une partie des terres arables de l'exploitation en éléments non productifs. Un arbitrage politique au niveau européen consécutif à la guerre en Ukraine a permis de déroger à cette règle en 2023. Qu'en sera-t-il pour 2024 après les manifestations agricoles du mois de janvier ?

Hormis les exploitations justifiant de moins de 10 ha de terres arables et/ou celles présentant plus de 75 % d'herbe, toutes les autres sont concernées par la BCAE 8 au titre de la conditionnalité des aides.

Le non-respect de cette règle génère une pénalité sur l'ensemble des aides de la PAC à hauteur de 3 % (9% en cas de récidive). La dérogation introduite en 2023 n'est pas reconduite pour 2024.

Les manifestations agricoles ont toutefois enjoint la Commission Européenne et l'État français à adapter la mise en œuvre de la règle qui se présente désormais comme suit :

Pour atteindre les objectifs de la BCAE 8, au moins 4% des terres arables de l'exploitation doivent être consacrées à :

- des éléments et surfaces non productifs (IAE)
- des cultures fixatrices d'azote (coef 1) cultivées sans produit phytosanitaire
- des cultures dérobées (coef. 1) cultivées sans produit phytosanitaire.

***Ainsi, l'obligation de 4% des terres arables en éléments et zones non productives de la BCAE 8 peut être atteinte sans le recours aux jachères, en mobilisant des fixatrices d'azote et des cultures dérobées (coefficient 1) mais sans produits de protection des plantes pour les deux derniers.***

Cette obligation avait précédemment été fixée à 7% avec un coefficient de 0.3 pour les cultures dérobées.

Les États membres doivent confirmer l'adoption de cette dérogation sous 15 jours.

Marc FESNEAU a indiqué ce 13 février sur Twitter, vouloir mettre en œuvre cette dérogation en France.

#### **Exemples :**

Considérant une ferme avec 120ha de SAU dont 20ha de PPH

Total terres arables = 100ha

Obligation BCAE8 : 4ha

Options possibles à déclarer sur Télépac en 2024 : Minimum

- 4ha d'intercultures - semis été 2024, mélange 2 espèces, présence de 8 semaines obligatoires, 0 phytos,
- 4ha de fixatrices d'azote (LUZ, TRE, MLF, MLG, FVL, FVP, LEC, LOT, LDH, LDP, PHI, PPR, PHS, PHF, SAI, SOJ, VES), 0 phytos,
- 4 ha de jachères,
- 1000 ml de haies mitoyennes sur terres arables + 3ha d'intercultures,
- 2200 ml de bandes tampons + 2ha de fixatrices d'azote
- ...

Contacts : Pierric TARIN ou Johanne DUMAGNY au 03 84 77 14 69



### NOS FORMATIONS A VENIR

#### **VALORISER MON OUTIL DE MONITORING DANS LA CONDUITE DE MON TROUPEAU**

**Date** : Mercredi 21 février 2024

**Lieu** : VESOUL (70)

**Intervenants** : Jean-Charles HENRIOT, Technicien, formateur interne à Gen'IAtest et Denis GAUMONT, technicien du GDS

**Responsable du stage** : Christelle DEPLANTE

#### **PRIMO-CERTIPHYTO : SESSION FORMATION**

**Dates** : lundi 19 et mardi 20 février 2024

**Lieu** : secteur VESOUL

**Intervenants** : Céline BELUCHE, Emeric COURBET et Jérôme TSCHENN, conseillers en agronomie et environnement de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

**Responsable du stage** : Émeline BONTEMPS

#### **UNE JOURNÉE CONSACRÉE UNIQUEMENT À LA FABRICATION DES SEAUX À LÉCHER**

**Date** : lundi 18 mars 2024

**Lieu** : VESOUL (70)

**Intervenant** : Marion CHUROUT, conseillère en élevage BIO, formatrice, Chambre d'agriculture de Haute Saône.

**Responsable du stage** : Christelle DEPLANTE

#### **PRIMO-CERTIPHYTO, RENOUVELLEMENT : SESSION TEST**

Nous vous proposons de renouveler votre Certiphyto en réalisant un Quiz de 30 questions en 1H30.

Vous serez accompagné par un conseiller en agronomie environnement de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône et de notre chargée de formation Émeline BONTEMPS. Le coût de la prestation s'élève à 90 euros TTC. Ce tarif comprend : la réalisation du test et les démarches administratives liées à l'obtention de votre Certiphyto.

**Date et horaire** : Lundi 4 mars à 14H

**Lieu** : Maison des agriculteurs de VESOUL

**Responsable du stage** : Émeline BONTEMPS

**Pour vous inscrire merci de nous contacter au 03 84 77 14 38**

*Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles.*

17 QUAI YVES BARBIER, 70 000 VESOUL - 03 84 77 14 38

## - Le 28 février à 9h30 à Pesmes

**MERCREDI 28 FÉVRIER**  
à 9H30 à PESMES

PROAGRI  
POUR VOUS, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

RENDEZ-VOUS TECHNIQUE

Venez échanger avec les conseillers de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône

Reconnaissance des adventices et solutions de désherbage

**AU PROGRAMME :**

- Tour de plaine sur cultures d'hiver
- Reconnaissance des adventices
- Solutions de désherbage
- Actualité technique des cultures d'hiver

**Rendez-vous à 9H30**  
**Entre Pesmes et Chaumercenne**

**Coordonnées GPS :**  
47.292081, 5.605839

A l'issue de la matinée, un pot sera offert par la Chambre d'agriculture

En partenariat avec :

chambre-agriculture.fr

## - Le 28 février à 13h30 à Champlitte

**MERCREDI 28 FÉVRIER**  
à 13H30 à CHAMPLITTE

PROAGRI  
POUR VOUS, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

RENDEZ-VOUS TECHNIQUE

Venez échanger avec les conseillers de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône

Reconnaissance des adventices et solutions de désherbage

**AU PROGRAMME :**

- Tour de plaine sur cultures d'hiver
- Reconnaissance des adventices
- Solutions de désherbage
- Actualité technique des cultures d'hiver

**Rendez-vous à 13H30**  
**Place de la Mairie à CHAMPLITTE**

**Coordonnées GPS :**  
47.616566, 5.513283

A l'issue de l'après-midi, un pot sera offert par la Chambre d'agriculture

En partenariat avec :

chambre-agriculture.fr

## - Le 7 mars à 14h00 à Vesoul Serge ZAKA

! Nombre de places limité !

Inscription obligatoire en scannant le QR Code,  
par téléphone au 03 84 77 14 40  
ou par mail : [accueil@haute-saone.chambagri.fr](mailto:accueil@haute-saone.chambagri.fr)

[Cliquez](#) ou scannez pour s'inscrire



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône vous invite

**CONFÉRENCE & ÉCHANGE**

CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ADAPTE TA FERME !

**Avec Serge ZAKA,**  
Agroclimatologue

7 MARS 2024

14H00

Amphithéâtre  
PARC EXPO  
ZONE TECHNOLOGIA  
1 RUE VICTOR DOLLÉ  
VESOUL

! Nombre de places limité !  
Inscription obligatoire en scannant le QR Code,  
par téléphone au 03 84 77 14 40  
ou par mail : [accueil@haute-saone.chambagri.fr](mailto:accueil@haute-saone.chambagri.fr)

Agence de l'eau  
#PAYSANNE  
#PROAGRI  
#CHANGEMENTCLIMATIQUE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE  
ALIMENTAIRE  
RURALE  
ET DES TERRES  
RURALES

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCAISE  
COMTE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

ADEME

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône  
17 quai Yves Barbier - BP 20189  
70004 VESOUL  
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

**Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rnelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...**



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

